



## FORMULAIRE DE CANDIDATURE

***Date de limite de candidature : 15 octobre 2021***

<b>Nom du projet</b>	<b>Plan d'Orientation et de Développement Agricole (PODA)</b>
<b>Nom du Porteur de projet</b>	COMMUNE DE SAINT JEANNET 06
<b>Structure Juridique du Porteur de projet</b>	Collectivité
<b>Nom du GAL</b>	ALPES ET PREALPES D'AZUR

### THEMATIQUES DU PROJET

Faire des territoires ruraux des créateurs de nouvelles formes de services aux publics ( <i>thèmes des projets : maintien / création services de bases à la population, revitalisation des centre-bourgs</i> )	<input type="checkbox"/>
Faire des territoires ruraux des territoires ouverts ( <i>thèmes des projets : coopération transnationale, interterritoriale</i> )	<input type="checkbox"/>
Faire des territoires ruraux des vitrines d'une ruralité dynamique et attractive ( <i>thèmes des projets : marketing territorial, valorisation du patrimoine, culture, tourisme</i> )	<input type="checkbox"/>
Faire des territoires ruraux des moteurs de développement économique ( <i>thèmes des projets : développement économique, commerce et artisanat, numérique</i> )	<input type="checkbox"/>
Faire des territoires ruraux des espaces d'excellence en matière écologique, agricole et énergétique ( <i>thèmes des projets : patrimoine naturel, transition écologique, agri-écologie</i> )	<input checked="" type="checkbox"/>
Faire des territoires ruraux des vitrines des produits locaux ( <i>thèmes des projets : circuits courts, valorisation d'un produit local</i> )	<input type="checkbox"/>

### ELEMENTS BUDGETAIRES

<b>Montant total du projet</b>	14 062,00 €
<b>Montant FEADER</b>	7 593,48 €
<b>Nom des cofinanceurs</b>	Conseil Départemental des Alpes-Maritimes (06)

## INTRODUCTION DU PROJET

Présenter en quelques mots et de manière communicante le projet (ce paragraphe sera utilisé comme sous-titre). (150 mots maximum)

### **LE PODA : Relance d'une dynamique agricole partenariale**

Depuis 2008 et le lancement des études du Plan Local d'Urbanisme (PLU) l'objectif de la commune est de redonner à l'agriculture saint-jeannoise sa place dans un contexte de pression foncière forte liée à la proximité avec le littoral azuréen.

Cela s'est traduit par un élargissement des zones agricoles - de 43 ha au POS à plus de 100 ha au PLU métropolitain de 2019 – et à la mise en place d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) en 2018, répondant à la nécessité d'envoyer un signal fort : les zones agricoles ne sont et ne seront plus des réservoirs pour une urbanisation future.

Cette dernière démarche a de plus été accompagnée par la mise en place du recensement des friches agricoles et des biens vacants et sans maître.

L'objectif du PODA est d'enrayer la régression de l'agriculture, de tirer parti du bassin de consommation de la Côte d'Azur pour développer une agriculture de proximité et préserver la vocation agricole des terres .

En effet ,historiquement cultivés en polyculture et plantes à parfum jusque dans les années 1950, les terrains de Saint Jeannet ont petit à petit été abandonnés au rythme de l'exode rural et du mitage urbain.

L'étude de diagnostic des espaces agricoles révèle un fort potentiel des secteurs de la Zone Agricole Protégée réalisée :vins ,légumes ,fruits, fleurs, produits oléicoles qui demeurent les atouts du territoire Saint Jeannois, à cela s'ajoute d'autres formes en voie de développement :agrumiculture, petits fruits, apiculture ...

Parallèlement le site des Baous est un site de pâturage d'une superficie totale de 900 ha .

Cette situation interroge quant à la résilience alimentaire de ce territoire et à un retour de zones de cultures plus proches des consommateurs.

Aussi la démarche agricole portée par le Plan d'Orientation Agricole-PODA- de Saint Jeannet vise à développer la production agricole, à structurer et à organiser l'offre afin de répondre à une demande croissante de produits locaux .

Il s'agit de favoriser l'installation agricole, de promouvoir les circuits court et de réfléchir à un stratégie agricole forte en adéquation avec les enjeux environnementaux , économiques, paysagers et alimentaires de la commune dans une perspective de travail transversal et collaboratif .

## PRESENTATION RESUMEE DU PROJET

Présenter de manière concise le projet. (300 mots maximum)

Les sujets à évoquer sont entre autres :

- la localisation
- les éléments de contexte (besoin d'action / problématique)
- les objectifs

*Association LEADER France*

*C/o Mairie de Ploec-l'Hermitage Place Louis Morel – Ploec-sur-Lié 22150 Ploec-l'Hermitage*

- les réalisations effectives ou attendues
- le rôle de LEADER dans le projet (financement, accompagnement, mise en réseau, etc.)

### *Localisation*

La commune de Saint Jeannet d'une superficie de 1874 ha est située dans les Alpes-Maritimes, à la lisière entre la Métropole de Nice et le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur (PNR).

Ce village perché compte aujourd'hui plus de 4 000 habitants et connaît depuis de nombreuses années une pression foncière importante, corollaire d'une déprise agricole .

Il comprend également 70% de son territoire en espaces naturels et agricoles dont 500ha (sur une surface totale de 900ha) est concerné par des activités pastorales .

La composante agricole de la commune est historique, dynamique et reconnue IGP Miel de Provence et vin des Alpes Maritimes, AOP Huile et olive de Nice

Les surfaces agricoles concernées par cet enjeu de développement sont d'une superficie de 73 ha dont l'intégralité est frappé par une servitude de Zone Agricole Protégée .(ZAP)

### *Eléments de contexte*

A Saint Jeannet -comme dans d'autres communes du périmètre sud du PNR, l'installation de nouveaux agriculteurs se heurte le plus souvent à l'investissement foncier important qui décourage les initiatives ou réduit les espoirs de durabilité de ceux qui ont osé.

L'objectif de la Zone Agricole Protégée de Saint Jeannet est d'avoir sur le long terme une influence sur la baisse des prix des terrains qui intègre largement aujourd'hui, une composante spéculative.

Face à une pression démographique constante, à une pression urbaine, à des détournements d'usage , à la spéculation foncière et à un terroir agricole reconnue et diversifiée qui réponds à la demande du consommateur , il est nécessaire d'accompagner au travers d'un travail partagé ,le développement de l'agriculture par le constat qu'elle doit être l'affaire de tous .

Les objectifs de ce projet est ;

- d'accompagner les agriculteurs dans leur démarche d'installation
- de les aider dans la démarche circuit court
- d'identifier les potentialités du territoire pour la valorisation des productions locales.
- d'améliorer la qualité des projets d'installations par un accompagnement adapté à la demande

Ce qui permettra

-de considérer l'agriculture comme une activité économique à part entière

-de favoriser l'émergence d'une diversité de fonctions de la production alimentaire de proximité

-d'assurer un développement des espaces agricoles en tenant compte des contraintes d'urbanisme, d'environnement(site classé des Baous) ... d'où la nécessité de réunir les partenaires l'Etat (la DDTM), le conseil départemental 06, la Métropole Nice Côte d'Azur (pour la planification cf PLUM )...

### *Les réalisations effectives ou attendues*

Dans cette méthode de travail partagé entre les diverses institutions il est attendu les résultats suivants :

- accompagner la transition vers de nouveaux modes de production
- orienter et définir chaque zone afin de faciliter l'installation des agriculteurs
- assurer un développement des secteurs de la ZAP

### *Le rôle de LEADER*

De part la définition de son programme, LEADER a un rôle positif dans la réalisation et la dynamique instauré pour permettre l'accompagnement et l'installation des agriculteurs dans les secteurs de la ZAP (transmission reprise d'exploitation, et installation ..)

Il assure et conforte une mise en réseau de tous les acteurs au travers de l'action d'animation et de soutien des associations impliqués ADEAR, Terre de liens, et Agribio 06

Le projet est inédit sur le territoire puis qu'il s'agit de la première ZAP , le projet soutenu a donc valeur d'exemple.

Ce projet aura pour but de suivre et d'accompagner la mise en œuvre des secteurs agricoles de cette ZAP .

Pour corollaire il permettra d'accompagner et de faciliter l'installation des porteurs de projets agricoles

. Cela se traduit par les résultats attendus suivants

- une politique volontariste en faveur de l'emploi, corollaire d'une politique foncière active
  - la mise en place d'une agriculture durable créatrice de productions de qualité
  - la mise en place d'une dynamique collective autour de démarches partenariales
- en bref améliorer la visibilité des productions locales et le maintien des activités sur le territoire .

## **LE CARACTERE EXEMPLAIRE / INNOVANT DU PROJET**

Présenter le caractère innovant / exemplaire du projet. (200 mots maximum)

Pourquoi ce projet représente-t-il une priorité de LEADER dans votre stratégie ?

- Comment le projet a-t-il abordé un défi majeur de votre stratégie (par exemple, changement démographique, problèmes environnementaux, problèmes sociaux) ?
- Comment le projet pourrait-il être transféré à d'autres GAL ?

### *Priorité LEADER dans la stratégie du GAL APA*

Il s'agit d'accompagner la création de circuits collectifs de proximité des productions agricoles par le biais de la mise en réseau des acteurs : agriculteurs , associations citoyennes ; collectivité institutions ...avec pour finalité l'amélioration de la visibilité des territoires . Par la transversalité de sa méthode et l'implication des différents acteurs au sein du comité de pilotage et comités technique il permet de dégager une vision globale de l'enjeu défini.

*Comment le projet a-t-il abordé un défi majeur de votre stratégie (par exemple, changement démographique, problèmes environnementaux, problèmes sociaux) ?*

Dans la continuité des objectifs du Grenelle de l'Environnement, ce projet prend largement en compte le souci de l'équilibre des territoires et du développement durable.

La logique de développement durable et équilibré des territoires implique de prendre en compte les spécificités de l'activité agricole pour garder des espaces fonctionnels, avec leur logique de fonctionnement propre : besoins d'aménagements, d'accès cohérents, d'espace pour le développement des bâtiments agricoles, secteurs ayant bénéficié d'investissements ou d'équipements collectifs, etc.

Cette prise en compte s'inscrit plus généralement dans le cadre des fonctions multiples des espaces agricoles et pastoraux.

Les espaces agricoles et pastoraux représentent une ressource vitale et limitée et un patrimoine commun qu'il convient de gérer de façon éclairée.

L'économie d'espace est donc un enjeu général.

Cet équilibre s'inscrit dans les principes essentiels des récentes lois sur l'urbanisme et l'orientation agricole, le Grenelle de l'Environnement., la loi Resilience et Climat.

Cela complète l'engagement de la commune dans le cadre de la biodiversité au sein de la démarche Territoire Engagé pour la Nature. (2 libellules)

*Comment le projet pourrait-il être transféré à d'autres GAL ?*

La méthodologie du travail engagé : implication de l'ensemble des acteurs - collectivités, associations, établissements publics et, la diversité des thématiques abordées - foncier, agriculture biologique, alimentation, circuits courts - illustrent l'exemplarité du projet qui peut ainsi être reproduit par les autres GAL. La rédaction d'une charte témoignera l'engagement collectif des partenaires associés pour favoriser et témoigner leur engagement pour le développement de ces zones agricoles.

## **PHOTOS / ILLUSTRATIONS DE VOTRE PROJET**

Joindre quelques photos ou documents illustrant votre projet.

- Photos des secteurs agricoles : 3
- Un comité de pilotage sur le terrain : 1
- Cartographie de la ZAP : 1





*Association LEADER France  
C/o Mairie de Ploec-l'Hermitage Place Louis Morel – Ploec-sur-Lié 22150 Ploec-l'Hermitage*



*Association LEADER France  
C/o Mairie de Ploec-l'Hermitage Place Louis Morel – Ploec-sur-Lié 22150 Ploec-l'Hermitage*

